



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2018

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAUX – Jean Jacques LEBERT – COLLINET Eric

Absent :

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 15 Septembre 2018 paru sur le site le 17 Septembre 2018.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

INSCRIPTIONS U 15 ET U 17 -2ME PHASE

DATE LIMITE INSCRIPTION 31 OCTOBRE 2018

Catégorie U15

MATCH ARRETE

Journée du 15/09/2018 – U 15 D 1 Gr A – Sillery Fc – St Brice Courcelles

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport d'arbitre concernant ce match arrêté à la 60ème minute, l'équipe de St Brice Courcelles étant réduite à moins de 8 joueurs.

La section Considérant art 159 RG FFF qui précise que : « Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas »

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de St Brice Courcelles en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera, les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Sillery Fc (3 buts – 3pts)- St Brice Courcelles (0 but - moins 1 pt)

Droits administratifs de 30 € pour forfait au débit du club de St Brice Courcelles

Catégorie U17

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 21 septembre de Muizon déclarant FORFAIT GENERAL

Pour son équipe U 17 D 1 Gr D –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Muizon

Catégorie U19

FORFAIT

Journée du 15/09/2018 – U 19 Match 51324.1 – Reims Sires – Cernay Berru Lavannes

Forfait de Reims Sires

Frais de dossier 30 € à la charge de Reims Sires

REPROGRAMMATION

Journée du 22/09/2018 – U 19 – Match 51326.1 - Cormontreuil – Rs Neuville Jamin

Journée du 22/09/2018 – U 19 – Match 51328.1 - Reims Sires – Witry les Reims

Du fait de la qualification de Cormontreuil et witry en Coupe Gambardella
La section,
Décide de reprogrammer ces 2 matches le 27 octobre 2018.

L'ANIMATEUR

Jean Jacques LEBERT

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAUX

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU,
MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS